

Pourquoi l'exception ? Pourquoi l'idéal démocratique ?

Pierre Marchal

Pour introduire ces journées de l'Association Freudienne de Belgique, je voudrais rappeler brièvement comment cette question de l'exception, couplée à celle de l'idéal démocratique, est venue à l'ordre du jour de notre travail.

Avant tout, je veux insister sur le fait qu'il ne s'agit pas ici de célébrer la « grandmesse » de l'exception. Il s'agit bien plutôt de mettre cette référence au travail pour en évaluer l'intérêt et la justesse cliniques dans le champ de notre pratique de psychanalyste. Eventuellement même, de la déplacer du cadre où elle s'est primitivement posée. Je vais donc vous proposer un rapide historique de ce qui nous a amené à organiser ces journées. J'enchaînerai par quelques réflexions à propos de leur titre qui, à la question de l'exception, associe celle de l'idéal démocratique.

* * *

L'histoire de ce qui nous rassemble aujourd'hui commence par un événement : une carte blanche parue l'année passée dans un quotidien bruxellois. Elle était signée par une quarantaine de psychanalystes belges et trouvait place dans le contexte d'un projet de loi concernant les psychothérapies. Ce texte s'intitulait : « *La position d'exception de la psychanalyse* ». Inutile de dire ce que pareil titre pouvait présenter de provocateur pour certains collègues analystes. D'où de nombreux remous. Notez que l'argument même de ces journées, dont je suis l'auteur et que j'ai rédigé bien après la carte blanche, avec ce que je pensais être la plus

grande prudence, a provoqué lui aussi certains énervements.

Cette carte blanche circonstanciée tentait de faire entendre, peut-être avec quelques maladresses, le refus de certains psychanalystes de voir leur pratique assimilée sans plus à une forme particulière de psychothérapie. D'être donc considérée comme une psychothérapie au même titre que les autres. Je veux dire : de participer à la même logique psychothérapeutique. Les auteurs de la carte blanche tentaient de présenter la rupture épistémologique qui sépare la psychanalyse de tout autre forme d'intervention psychologique en faisant valoir une exception, donc une ex-tériorité là où beaucoup d'autres ne voyaient qu'une différence et donc une in-clusion. Nous verrons que les choses sont bien plus complexes. Et particulièrement que le rapport entre les psychothérapies et la psychanalyse¹ ne peut se résoudre au seul rapport d'extériorité. Mais, dans un premier temps, il convient d'insister sur leur hétérogénéité logique. D'où l'importance de bien cerner ce qui ferait la spécificité de la pratique psychanalytique en abordant ce qu'il en est de l'acte analytique que l'analyste est en mesure de soutenir.

Je vous cite un court extrait, mais significatif, de la carte blanche :

« La psychanalyse a une place spécifique dans l'ensemble des psychothérapies simplement parce qu'elle n'est pas qu'une psychothérapie, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'est pas aussi une psychothérapie, encore moins qu'elle n'est pas psychothérapeutique. Mais elle est la seule à avoir élaboré une théorie de l'appareil psychique et, à ce titre, elle déborde aussi bien le champ de la santé mentale que celui de la psychothérapie. C'est d'ailleurs ce qui lui a donné le statut d'exception qu'elle a dans la culture occidentale aujourd'hui. »

Voilà donc comment ce texte prenait position dans le difficile débat du statut de la psychanalyse dans le champ des psychothérapies. Comme on le voit, ce n'était pas sans maladresses, dont celle, par exemple, d'affirmer péremptoirement que la psychanalyse est la seule à avoir élaboré une théorie de l'appareil psychique. Cela me paraît pour le moins contestable. Mais là n'était pas le point essentiel de l'argument qui portait, comme je le disais en commençant, sur l'affirmation d'une position (ce qui est un peu différent, me semble-t-il, d'un « statut ») d'exception.

Remarquons cependant que le rapport en termes d'exception qui est proposé ici entre psychanalyse et psychothérapies, est plus complexe qu'un simple rapport

1. Sans doute faudrait-il encore être plus prudent et ne parler que de « la pratique de certains psychanalystes ». Ce qui nous obligerait à poser la question de l'unicité de la psychanalyse : est-elle aujourd'hui encore une ? On peut légitimement avoir l'impression qu'à partir de la découverte freudienne et se réclamant d'elle, plusieurs pistes divergentes ont été explorées et proposées.

d'extériorité réciproque. S'il en était ainsi, les choses seraient réglées beaucoup plus aisément : la psychanalyse ne serait pas une psychothérapie ; elle n'aurait pas à être incluse dans l'ensemble des psychothérapies. Ce n'est pas ainsi que la carte blanche amène les choses : c'est le signifiant du « *débordement* » qui est ici avancé : « La psychanalyse n'est pas qu'une psychothérapie. (...) Elle déborde aussi bien du champ de la santé mentale que celui de la psychothérapie. »

Il y avait aussi une seconde dimension dans ce texte qui tentait de faire entendre la responsabilité de la psychanalyse dans ce qui peut apparaître comme une tendance forte de la société contemporaine. J'en cite un autre extrait :

« Si la psychanalyse a soutenu et soutient toujours cette place d'exception, c'est d'abord qu'elle estime avoir la responsabilité de faire entendre en quoi cette place est pertinente et irréductible pour chacun de nous... »

La psychanalyse n'est pas exceptionnelle, elle est une exception. Ou plus exactement encore, si elle *fait* exception, c'est que sa pratique induit un rapport du sujet au monde et à l'Autre qu'aucune philosophie avant elle n'avait imaginé. La cure analytique n'est pas de l'ordre de l'entretien ; elle n'est pas finalisée par une volonté de guérir, de soigner, d'adapter l'individu à son environnement ou inversement d'adapter l'environnement à l'individu ; elle conduit le sujet à se rendre compte que son véritable interlocuteur n'est pas le semblable auquel il fait face dans le dialogue, mais l'Autre d'où il est constitué « parlêtre ». Elle est en quête non de la réalité des choses mais de la vérité du désir du sujet. Telle est son éthique : mener un sujet à se confronter à la vérité de son désir sans céder. Et c'est dans cette perspective qu'elle fait de l'ex-ception son lieu, tout comme le désir fait exception à la morale sociale. Ajoutons dans la même logique : la psychanalyse devrait permettre à un sujet de faire l'expérience, peu commune, de découvrir que cette place d'exception est vide ! Ce qui lui permet le peu de liberté dont il jouit. Nous abordons ici le registre de la clinique qui, s'il n'est pas d'ordre politique, fonde pourtant pour nous, psychanalystes, toute prise de position dans le champ politique.

« Aujourd'hui la place d'exception est d'emblée suspecte, d'emblée soupçonnée de justifier l'abus. Mais comment ne pas s'apercevoir que non seulement le sujet, mais l'être humain comme tel fait exception au sein du règne animal du seul fait qu'il est le seul à parler. Et d'ailleurs, comment ignorer que cette place d'exception est nécessaire pour donner du poids au collectif lui-même car, faute de cette place reconnue, le collectif n'est plus que la juxtaposition des vœux privés. »

Et, pourrait-on ajouter, il est en grand péril de disparaître, ce collectif, s'il n'est ainsi que la juxtaposition d'individus, sans plus.

* * *

Nous le disions en commençant, cette carte blanche a suscité de nombreuses réactions, parfois très énervées, face à ce qui est apparu à certains comme une prétention inadmissible de la psychanalyse à se positionner comme exceptionnelle, contemptrice des autres formes de psychothérapies. Car faire valoir quelque chose d'une exception est aujourd'hui, quasi automatiquement, entendu comme un discours méprisant à l'égard d'autres formes de thérapies qui ne seraient pas capables de se hisser à la hauteur de la psychanalyse, discipline noble entre toutes.

Dans ce contexte polémique, il me paraîtrait d'ailleurs opportun de retourner la question : loin de camper dans une position de supériorité, la psychanalyse pourrait bien être une ultime forme de résistance devant l'invasion par la (les) psychologie(s) de toutes les sphères de la vie sociale. Ce qui permet d'ailleurs de légitimer l'omniprésence des « psy » ! Mais quel est l'enjeu d'une telle « psychologisation » des rapports sociaux ? Je vous renvoie à ce propos à une récente publication du Monde Diplomatique : *La fabrique du conformisme*². Et plus particulièrement la référence qui y est faite aux travaux de la sociologue Eva Illouz³ sur la généalogie de ce qu'elle nomme l'*Homo sentimental*. Dans son livre *Les sentiments du capitalisme*⁴, l'auteure soutient la thèse que s'opère, depuis les années 1920, une véritable réorganisation en profondeur des rapports entre public et privé, entre vie professionnelle et vie intime. Réorganisation qui a d'abord touché le champ des entreprises et qui, dans les années 1960, s'est étendue à l'ensemble de la vie privée.

« D'un côté, l'espace public est envahi par des normes qui se restreignaient autrefois à la sphère privée, de l'autre la sphère privée devient soumise à des règles qu'elle ne connaissait pas, aussi bien des exigences de reconnaissance, de mise en scène, que des normes de gestion et de marché. »⁵

« L'existence de plusieurs tendances en psychologie et la concurrence entre psychiatrie et psychologie ne doivent pas masquer le fait qu'un point suscite l'unanimité chez tous les professionnels : la vie émotionnelle a besoin d'être gérée, contrôlée et placée sous le signe d'un idéal de santé. Toutes sortes d'acteurs sociaux et institutionnels rivalisent pour définir la réalisation de soi,

2. *Manière de voir*, publication du Monde diplomatique, n° 96, décembre 2007 - janvier 2008.

3. Professeure de sociologie à l'Université hébraïque de Jérusalem.

4. Eva Illouz, *Les sentiments du capitalisme*, traduit par J.P. Ricard, Paris, Seuil, 2006. Comme le faisait remarquer Fabien Robertson, dans la recension qu'il a faite de cet ouvrage, *Revue du MAUSS permanente*, octobre 2007 (www.journaldumauss.net), le titre de la traduction française ne rend pas compte de l'objectif de ce travail. Le titre original allemand : *Gefühle in Zeiten des Kapitalismus*, est plus explicite.

5. Fabien Robertson, op.cit.

la santé, la pathologie, faisant ainsi de la santé émotionnelle une nouvelle marchandise produite, mise en circulation et recyclée dans des lieux économiques et sociaux qui prennent la forme d'un champ. »⁶

Cette articulation nouvelle n'a été possible que par la référence continue au discours de la psychologie et de la psychanalyse (il s'agit de la psychanalyse américaine, cette « *egopsychology* » que Lacan n'a cessé de critiquer), lesquelles se sont « infiltrées » dans la culture contemporaine. Pour preuve, la publication de guides pratiques proposant à tout un chacun des « modèles » de comportements, des normes qui, comme l'a bien montré Michel Foucault, viennent en lieu et place de la loi et de l'interdit. Ces normes sont devenues les recteurs d'une nouvelle éthique visant à la standardisation de nos existences.

« Si ce discours (de la réalisation de soi) nous est familier, c'est parce qu'il est omniprésent dans la culture contemporaine. Les revues, les livres, les stages et différents services professionnels consacrés au « self-help », à la motivation et pour le dire dans le vocabulaire contemporain, au développement personnel forment aujourd'hui un véritable marché. »⁷

Le rappel de la place d'exception que soutiendrait la psychanalyse, me semble aller dans le sens d'une résistance à cette « psychologisation » du social. C'est-à-dire à sa normalisation

Je profite de l'occasion qui nous est donnée d'aborder, dans ces journées, certains aspects du rapport entre la psychanalyse et des questions relevant du social, pour répondre à la critique de certains milieux analytiques qui nous reprochent de vouloir appliquer sans discernement les concepts psychanalytiques au social. Ce n'est évidemment pas dans ce registre-là qu'il faut situer l'effort que nous faisons. Il ne s'agit pas de penser le social à la lumière de la psychanalyse, de « normer » le social à partir d'un soi-disant idéal psychanalytique, voire d'un savoir analytique. Au contraire, il s'agit de prendre la mesure de l'impact sur la clinique analytique de la mutation sociale en matière de loi et de normes.

* * *

Se référant au même signifiant de l'exception, il y a une autre question, latente et rarement abordée entre analystes. Elle concerne le fonctionnement interne de leurs associations, lesquelles n'échappent pas aux dérives psychopathologiques auxquelles nous ne prêtons pas assez d'attention. Il n'y a en effet aucune raison de

6. Eva Illouz, op. cit., p. 118.

7. Fabien Robertson, op. cit. On peut faire remarquer que dans son dernier rapport, la Commission Française chargée d'étudier le phénomène sectaire faisait remarquer que les sectes sont loin de disparaître. Elles se recyclent même, elles se redéfinissent en se donnant précisément comme objectif « la réalisation de soi ».

penser que nos sociétés analytiques ne soient pas, comme d'autres institutions, le lieu de symptômes. C'est pourquoi, à la question de l'exception, nous avons cru utile d'adjoindre celle de l'idéal démocratique que notre époque semble considérer comme celui de toute forme d'organisation.

La question est la suivante : le modèle démocratique est-il généralisable ? Toute organisation, toute institution doit-elle se structurer sur un mode démocratique ? Est-il souhaitable, par exemple, qu'une association d'analystes dont l'objectif premier est la transmission de la psychanalyse, prenne la démocratie pour modèle de son organisation et de son fonctionnement ? Il me semble que non, mais cette réponse négative est loin de faire l'unanimité : cette question a été effectivement posée dans le cadre de l'Association Freudienne de Belgique.

C'est pourquoi il me semble qu'en ces temps de démocratie triomphante, la position d'exception (promue ou récusée) est une des pièces maîtresses d'un débat autour de la clinique institutionnelle. Il serait utile que nous en prenions acte.

Entendons-nous bien – si cela nous est possible – sur ce fameux idéal démocratique. Nous sommes ici en majorité des analystes. Pas des sociologues, ni des anthropologues, ni des spécialistes des dites sciences humaines. Il ne s'agit pour nous, me semble-t-il, ni de venir définir scientifiquement ce qu'est le social, ni philosophiquement, du haut d'un savoir psychanalytique improbable, ce que devrait être le social. Notre attention à la question du social ne relève ni d'une observation objectivante, ni d'une prescription moralisatrice. Si le social nous intéresse, c'est qu'il nous revient dans la parole, dans ce que je nommerais le positionnement discursif des sujets qui viennent nous parler. J'entends par « positionnement subjectif », la manière dont les sujets qui nous causent, donnent forme à leur symptôme et donc comment ils se positionnent dans le discours social. Le social qui nous intéresse, c'est le lieu, la matière du symptôme. Ce positionnement discursif véhicule le discours commun, les bruits qui courent, et donc ce fameux idéal démocratique.

D'ailleurs, on peut se demander s'il s'agit encore d'un idéal⁸. Il paraît bien s'agir, me semble-t-il, d'une orthodoxie qui définit un devoir-penser et rejette dans l'hérésie tout ce qui vient contester cet axiome de la politique contemporaine. Sans parler de certains dont tout l'effort est de vouloir « réaliser » la démocratie. La rendre réelle. Comme d'autres ont voulu, au siècle dernier, donner forme au socialisme réel. On sait quel désastre cela a produit. Bref, il serait tout à fait possible que

8. Le terme d'idéal n'a généralement pas bonne presse dans les milieux analytiques, bien que Freud, et Lacan à sa suite, aient promu la dialectique du moi idéal et de l'idéal du moi. Je voudrais pourtant, contre cette réserve, tenir cette question de l'idéal. Au-delà d'une réduction un peu rapide à une dimension surmoïque.

la démocratie soit notre symptôme, spécialement là où elle déborde de l'exercice du pouvoir politique.

Pour ce qui est de l'exception, de l'idéal et du sujet, (ce sont là les trois termes qui sont au cœur de ce que nous voudrions travailler durant ces journées), j'évoque rais en concluant cette introduction, non pas le travail de Jacques Lacan dont il sera certainement abondamment question dans ces journées, mais celui d'un philosophe contemporain, Alain Badiou. Lequel était récemment en Belgique. J'ai eu l'occasion de le rencontrer et de l'interroger sur le fait qu'il se disait un disciple de Jacques Lacan. Il me répondit que pour lui, l'intérêt de Lacan était d'avoir persisté à penser le sujet, à n'avoir pas renoncé à cette dimension du sujet tout en adoptant la référence structuraliste. Alors que les structuralistes annonçaient la mort du sujet, la disparition du sujet au profit de la structure. C'est cette volonté de maintenir ensemble sujet et structure, de faire du sujet une structure que Badiou a tenté de reprendre et de travailler, me disait-il, sur un mode plus philosophique. Dans une conférence qu'il a donnée à Namur et dans laquelle on lui avait demandé de développer la question : « Y a-t-il une destinée de l'homme ? », il avait répondu que devenir sujet c'est la destinée *accidentelle* de l'homme.

Le mot important dans cette maxime, c'est évidemment le mot « *accidentelle* ». Terme de la philosophie aristotélicienne qui désigne l'antinomie de la « substance ». Le sujet est donc de l'ordre de l'accident, non de la substance. Il n'y a de sujet que dans la dimension de l'événement. L'événement c'est ce qui vient très exactement, dans la pensée de Badiou, faire exception aux lois et au savoir du monde. On pourrait tout aussi bien appeler ce sujet accidentel, fruit d'un événement : un *clandestin*. Qu'est-ce qu'un clandestin sinon celui qui est sans papier et qui par là fait exception au savoir et aux lois (ici administratives et politiques) de ceux qui sont au pouvoir dans la situation ? Vous voyez bien qu'une telle exception n'a plus rien d'exceptionnel. Elle vient seulement signer le fait qu'en un point d'une situation quelque chose s'excepte, vient faire trou dans le tissu social. Tel est donc le destin du sujet, aux antipodes de la normalisation qui semble bien être aujourd'hui l'idéal politique et social le plus en vogue.

Telle était donc ma question et celle de quelques autres : nous demander dans quelle mesure l'exception – appréhendée sur le mode de la clandestinité laquelle vient précisément faire exception au savoir, mais aussi au pouvoir de mise en ordre – dans quelle mesure une telle exception peut-elle nous servir dans notre pratique d'analystes ? Nous ne vous demandons évidemment pas de partager entièrement cette question qui est la nôtre, mais je vous remercie, dans tous les cas, d'avoir bien voulu consacrer un peu de temps à la travailler avec nous.